

DEC131565DR12

Décision portant nomination de Mme Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO) et nommant M. Laurent DOUSSET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 septembre 2013 ;

Considérant que Mme Véronique ANDRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 26 au 28 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique ANDRE, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO) à compter du 1^{er} mai 2013.

Mme Véronique ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique ANDRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Laurent DOUSSET

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND